

Ordre du jour de la séance ajournée du conseil de la Ville de Saint-Basile, tenue le 24 février 2025, à 19h00, au 39 avenue Caron (Édifice Caron), Saint-Basile

- 1. Présence et quorum
- 2. Ouverture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Procès-verbal
- 4. Trésorerie
- 5. Période de questions •
- 6. Correspondance
- 7. Loisirs
- 8. Urbanisme
- 9. Projets
- 10. Service incendie

10.1. Rapport annuel en sécurité incendie

- 11. Hygiène du milieu
  - 11.1. Octroi de contrat, balises et peinture pour borne fontaine
- 12. Travaux publics
- 13. Direction générale
- 14. Varia
- 15. Levée de la séance
- Lors de la période de questions, le président d'assemblée (le maire) vous invitera à vous présenter (nom et adresse) et à poser vos questions, qu'elles soient en lien avec des points à l'ordre du jour ou non.
- Vous devez respecter les règles d'ordre et de courtoisie, et vous adresser uniquement au président d'assemblée. Ces règles visent à préserver un certain décorum et à favoriser des échanges respectueux et constructifs entre les élus et les citoyens.
- À la fin des échanges, soyez libre d'assister à la suite du conseil ou simplement quitter pour vos obligations personnelles.